

Ruth Dreifuss
Tillierstr. 1
3005 Berne

an	PL	SCL	CP	SFR		ata
Datum	16.07.2	*	*			
VISA	NA	W	W			NA
EDA	100	08				11
Ref.	1.311 Haïti 17					

* CP und
SFR/WM haben
Kopie. MR

Berne, le 14 janvier 1988

t. 311 Haïti ?

Office fédéral des affaires
économiques extérieures OFAEE - DFEP
A l'attention de MM. Imboden et Reding
3003 Berne

COPIE

Concerne: Haïti, aide à la balance des paiements

Messieurs,

De retour d'un bref séjour en Haïti, je vous transmets les salutations de M. Schirks et un numéro du "Petit Samedi Soir" consacré notamment au Ministre Delatour. Je saisis cette occasion pour répéter les arguments qui militent contre l'aide à la balance des paiements que la Suisse entendait accorder à Haïti. En effet, on peut s'attendre à ce que la Banque Mondiale débloque d'ici quelques semaines la seconde tranche de son aide à la balance des paiements, compte tenu du fait que le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique manifeste une certaine satisfaction quant à l'issue de la farce électorale du 17 janvier. Le soutien officiel de l'Internationale démocrate-chrétienne (relayé notamment par le Venezuela et la République Dominicaine) est un autre élément qui me fait craindre que, d'ici peu, les relations avec le Gouvernement haïtien se normaliseront.

Il serait tout-à-fait inopportun que la Suisse s'associe à cette normalisation, en débloquent les fonds prévus. Et cela, pour trois séries de raisons:

1) Raisons politiques

Le régime institué le 7 février 1988 est illégal. Il ne repose pas seulement sur une fraude électorale et sur des élections boycottées par au moins 70 % de la population (selon les chiffres officiels) ou au moins 85 % des électeurs (selon des estimations nord-américaines), mais encore sur une campagne d'intimidation

meurtrière. Il ne s'agit pas seulement de la désignation (par l'armée) d'un nouveau président, mais de la constitution d'un parlement croupion. Une aide financière accordée de gouvernement à gouvernement ne peut que légitimer après coup le putsch du 17 janvier.

La marge de manoeuvre de M. Manigat est extrêmement étroite. Il lui incombe, certes, de rétablir une crédibilité internationale du pouvoir haïtien. Il ne pourra cependant démanteler les structures militaro-amcoutes et n'en a d'ailleurs pas manifesté l'intention. Il est bien sûr difficile de prévoir quelles formes prendra la répression politique, mais on peut s'attendre à une attaque délibérée, à plus ou moins long terme, contre les organisations populaires (syndicats - à l'exception peut-être d'un syndicat proche du gouvernement, la ~~KKXX~~ CATH-CLAT paraissant prédestinée à ce rôle - et organisations paysannes) et contre l'Eglise de base.

La situation politique en Haïti n'est pas fondamentalement différente de ce qu'elle a été à la fin de la dictature duvaliériste ni pendant l'intermède du CNG. La coopération suisse au développement devrait donc poursuivre la politique déterminée au début des années 80, à savoir un soutien des ONG locales mettant la priorité sur la lutte contre l'érosion, l'amélioration de la production vivrière, le repeuplement porcin et, last but not least, la consolidation d'organisations populaires. Ce que l'on peut espérer de mieux, mais j'en doute, c'est que le régime Manigat mette moins les bâtons dans les roues quant à une telle forme de coopération au développement.

2) Doutes quant à l'utilisation de la contre partie en Gourdes

Je ne pense pas que le Gouvernement haïtien soit en mesure de garantir une utilisation de la contre partie en Gourdes qui corresponde à nos objectifs. La capacité d'absorption reste très faible. Plusieurs projets proposés à la Suisse ne dépassent pas le ~~xxx~~ stade du bricolage (aménagement de la zone irriguée de Désarmes, salaires des enseignants du secteur privé). D'autres, comme le soutien aux activités de développement de la CARITAS, pose le problème des relations entre les ONG et le Gouvernement. Il serait imprudent d'entreprendre quelque chose qui pourrait accroître le contrôle

de l'Etat sur les ONG. En d'autres termes: s'il s'agit de financer des projets qui correspondent aux objectifs de la loi sur le développement, il devront l'être de cas en cas et directement par la DDA, qui peut s'appuyer sur des partenaires de confiance et des intermédiaires expérimentés (Helvétas, Action de Carême); s'il s'agit d'absorber un montant aussi élevé que la contre-partie de 5,5 millions de francs suisses, on en viendra vite à financer des projets douteux.

3) Lien avec le plan de restructuration

L'aide à la balance des paiements est liée à la réalisation du plan de restructuration et, à plus long terme, à l'objectif de taïwanisation d'Haïti. J'ai les plus grands doutes quant au succès et à l'opportunité du plan de restructuration. La lutte contre l'inflation doit d'avantage à la contrebande débridée qu'à un assainissement de la situation économique. Les prix des denrées alimentaires ne sont pas rémunérateurs pour la production locale. La corruption n'a pas été endiguée. etc. etc. Les objectifs à long termes sont en contradiction avec les intérêts de la majorité de la population. Une prolétarianisation accrue, sur fond de chômage chronique, de faiblesse des structures syndicales, de manque de qualification des travailleurs ne peut amorcer un développement réel. J'affirmerai aussi que les objectifs du "plan américain" sont en contradiction avec ceux que poursuit la loi suisse sur la coopération au développement.

Je comprends bien que, confronté à la tragique misère qui règne en Haïti, la ^{tendance} ~~tendance~~ soit grande d'accorder n'importe quelle aide. C'est une réaction à laquelle il faut savoir cependant résister, pour trouver les réponses les plus adéquates. Mon séjour en Haïti, et les entretiens que j'ai pu y avoir, m'ont convaincue qu'il convient de retirer l'offre suisse d'une aide à la balance des paiements.

Veuillez agréer, Messieurs, mes sentiments les meilleurs.

Ruth Dreifuss

Copie: DDA